

ment s'Il est besoin et non autrement qu'Il peut aussy tost nuire que servir d'escrire si souvient sur une mesme chose".

"du 7:^{me} Apuril receu le 9:^{me} Apuril"

1) Vermutlich ist damit AH 58/218 gemeint.

Original, mit einer Dorsualnotiz von Beat II. Zurlauben. - AH 58, 408-409

221

1655 April 11., Altdorf

A

SCHREIBEN VON [HPTM. JOHANN JAKOB] STRICKER AN [ALT] AMMANN [UND DERZEITIGEN STADT- UND AMTSRAT BEAT II.] ZURLAUBEN, ZUG

Stricker meldet den Empfang von zwei Schreiben, die ihm Zurlauben am 8. bzw. 10. ds. zugesandt habe. "*Je n'ay pas de quoy vous resiouir par la Response: Nos adversaires [gemeint die Frankreich feindliche, Mailand/Spanien aber ergebene Faktion in Uri] ont le dessus Jls ont bien tous opiné pour la levée, mais avec des restriction tout a fait contraires et fascheuses, et veulent maintenant que l'on escrive a ... L'Ambassadeur [von Frankreich, Jean D e l a B a r d e], et luy ... [fasse] sçavoir, qu'on luy accorde la levée, mais que l'on fera iurer les Capitaines et officiers de ne faire aucunes transgressions, et n'aillent sur autres pais, que selon l'alliance de 1602, avec autres difficultés, et brouilleries que le porteur peut luy mesme vous dire, et de quelle façon la Commune [=Landsgemeinde] a esté turbulente. C'est chose facheuse de servir des Communes. Jls ont receu l'argent, et sont maintenant plus fascheux que devant M.^r L'ambassadeur avoit dit cy devant a ... [Johann Anton] A r n o l d [zur Zeit Landammann von Uri] que l'on pouvoit faire les defenses aux Cap.^{nes} en cas de levée de ne passer les limites, ou servir contre les princes reservés [gemeint Oesterreich, Savoyen und Mailand/Spanien], qu'il en seroit content. en suite J'ay dit aussy a ... L'Ambassadeur que ... Arnold estoit pour faire l'alliance mais pour donner quelque satisfaction aux Espagnols, il falloit protocoller que l'on ne serviroit contre les reservés, mais qu'on envoyeroit l'instrument conforme a celui que ... [S.E.] avoit envoyé et maintenant ils veulent amplifier la matiere. Le grand homme [wohl Sebastian Peregrin Z w y e r gemeint] a eu le dessus ce iourd' huy. mais quoi. il faut avoir patience. Je n'ay loisir de le faire plus long.*

si ... [S.E.] veut la levée sur ce la Elle le peut mander. J'ay peur qu'il entre en grandes Esmotions, veu qu'il ne peut beaucoup dissimuler. Je vous prie ... de le vouloir exhorter a la patience les choses pourront Changer. Je me prepare a souffrir encore une fois une grnade bourrasque. Jl eust bien mieux valu qu'il eust differé cette levée pour l'année prochaine. Patience. Patience. man hat auch auss anstiftung und rahtschlag des langen: ein tag-lohn gemehret aber es ist niemand da und wird niemand kommen der den gebe es geht nach altem bruch, ietz über die franzosen und bald über die spannschen. Nun in namen Gottes. Je suis tellement embrouillé que ie ne scay quasi que dire."

Original, z.T. in franz. Sprache, mit Siegel
AH 58, 410-411 - Blatt 411^r leer

222

1655 März 27., Solothurn

A

SCHREIBEN DES [FRANZ. AMBASSADOREN JEAN] DE LA BARDE AN [DEN
ZUGER STADT- UND AMTSRAT BEAT II.] ZURLAUBEN

"J'escris a vostre Canton touchant la levée d'une Compagnie que J'y desire faire Mais comme Je le fais seulement pour traicter vos Louables Cantons [gemeint die IV kath. Orte - V ausg. LU] comme J'ay traicté les trois villes Catholiques [LU, FR und SO] en levant des Compagnies chez elles Si vostre ... Canton n'en veut point Jl me le peut mander librement sans que Je m'en scandalize quoy que cela seroit une mauvaise Correspondance dez le commencement de nostre Alliance renouvelée a la bienveillance du Roy [L u d w i g XIV.] Ce que Je desire principalement est une prompte response si ... [Ammann und Rat bzw. die Gemeindeversammlungen von Aegeri, Menzingen und Baar sowie der Stadt Zug] de vostre Canton veulent permettre la levée de cette Compagnie ou non

La lettre que J'escris a ... vos Superieurs vous fera cognoistre pourquoy cette affaire presse de sorte que Je les prie comme les ... [III] autres Cantons [UR, SZ und UW] de me dispenser pour cette fois de la Ceremonie de demander publiquement la levée en une Assemblée de Brunnen¹ ce qui emporteroit trop de temps, et d'argent.

Si ... vos Superieurs agreent cette levée chez eux Amenez moy au plutost un ou deux honnestes hommes qui puissent lever une bonne Compagnie et Je leur